

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD181

présenté par

M. Gosselin, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression, en cohérence avec la réécriture globale proposée de l'article 14.